

REGLEMENT DES TROPHEES DE LA PME PERFORMANTE

15^{ème} édition

Article premier: Thème

Les Trophées de la PME Performante sont organisés par la CGPME Aube, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières près Troyes. Un certain nombre de réseaux et de sociétés partenaires sont également engagés à ses côtés pour la mise en œuvre de ces Trophées. Ces derniers ont pour objectif de récompenser des entreprises prospères et performantes, de taille petite ou moyenne, permettant de mettre en lumière leurs savoir-faire et leurs réalisations.

Ces Trophées sont l'occasion de valoriser les talents de ces entrepreneurs quels que soient le métier, la nature de l'activité de l'entreprise ou leur histoire ; c'est pourquoi, 5 catégories ont été définies et 1 Trophée sera remis pour chacune de ces catégories :

- ✓ **Trophée de la performance économique,**
- ✓ **Trophée de la performance management des Hommes,**
- ✓ **Trophée de la performance Innovation des nouvelles technologies,**
- ✓ **Trophée coup de cœur.**
- ✓ **Le super trophée**

Chacun des Trophées sera représenté par un Parrain ou une Marraine de choix des sociétés partenaires engagées.

Article 2: Délai de dépôt des dossiers de candidature

Chaque dossier de candidature devra impérativement parvenir au siège de la CGPME, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières près Troyes, au plus tard le 08 février 2018, à minuit.

Les dossiers de candidature à remplir peuvent être téléchargés depuis le site web de la CPME Aube : www.cpme10.fr , ou auprès de nos partenaires.

Article 3: Conditions de participation

La participation est individuelle et les candidats doivent être des dirigeants d'entreprises domiciliés dans l'Aube.

Les participants doivent avoir un statut de SA, SARL, SAS, SASU, EURL, EI et auto entreprise pour le trophée Coup de cœur.

L'entreprise doit avoir au minimum 2 exercices fiscaux clos et employer du personnel pour tous les trophées hormis le trophée coup de cœur.

Conformément à la définition européenne de la PME, l'entreprise doit avoir un effectif inférieur à 250 salariés, et réaliser un Chiffre d'affaires inférieur ou égal à 50 millions d'Euros ou avoir le total de son bilan inférieur ou égal à 43 Millions d'Euros.

Tous les dossiers de candidature doivent être intégralement remplis avec les pièces justificatives demandées jointes. Les dossiers complets devront être envoyés à la CPME Aube.

Article 4: Critères d'évaluation

Les dossiers seront évalués selon les principes suivants :

Les candidats devront remplir le dossier de candidature téléchargeable sur notre site ou sur demande par mail ou courrier, les dossiers incomplets ne pourront être présentés au jury.

Article 5: Sélection

La sélection se fera par un jury, composé de représentants de la CPME, des partenaires, d'un expert comptable, d'un banquier, qui sélectionnera, dans chaque catégorie, 3 candidats nominés dont le lauréat.

Les candidats nominés seront invités à la cérémonie de remise des Trophées organisée le 22 février 2018.

Participeront à cette cérémonie officielle, les représentants de la CPME, partenaires engagés ainsi que les Parrains et Mairaines de chaque trophée et les invités d'honneur (dans la mesure des places disponibles).

Le lauréat de chaque Trophée sera récompensé par un trophée.

Article 6: Publicité et promotion

Tout candidat accepte que sa participation aux Trophées de la PME Performante, emporte le droit pour les organisateurs et ses partenaires d'utiliser son image à des fins de communication autour du présent trophée et pour leur propre compte.

Article 7: Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation, de report ou de modification des Trophées dus à des circonstances imprévues ainsi qu'en cas de vol, perte, retard de d'envoi des dossiers.

Article 8: Acceptation du règlement

La participation aux Trophées implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 9: Données personnelles

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données collectées vous concernant sont destinées à la CPME, responsable du traitement, qui utilise ces données à des fins de gestion des Trophées.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de vos données qui peut s'exercer en adressant votre demande par courrier à la CPME Aube, 9 rue Gustave Eiffel 10 430 Rosières Près Troyes

Le présent règlement peut être consulté et imprimé à tout moment sur le site web de la CPME Aube: www.cpme10.fr ou être adressé par simple demande écrite à la CPME Aube ou au 06.29.18.08.95